

L'Arrivage d'Adstock

LA POPULATION D'ADSTOCK DÉPASSE LES 3 000 HABITANTS!

Selon La Gazette officielle du Québec, la population de la Municipalité d'Adstock se chiffre maintenant à **3 008 résidents**, soit **139 de plus qu'en 2021**. « Cette croissance est soutenue depuis plus de cinq ans et s'est bien installée. Nous sommes bien fiers de constater que les objectifs et les moyens que nous nous étions donnés en 2015, comme celui d'atteindre les 3000 habitants, portent leurs fruits. La priorisation des axes en matière industrielle, agroalimentaire et récréotouristique constitue le cœur du développement d'Adstock. Cela nous confirme que c'était la voie que nous devions emprunter. », de mentionner le maire d'Adstock, monsieur Pascal Binet.

À lire en page 2.



Les données de 2022 sont tirées du décret de population du Gouvernement. Les autres proviennent du recensement de Statistique Canada.

11 FÉVRIER

JOURNÉE DE SKI ET DE GLISSE DE LA MRC AU MONT ADSTOCK

Chaque année, la MRC des Appalaches offre une journée de ski et de glisse au mont Adstock à 50% de rabais à toute la population de ladite MRC. Tous les résidents de la Municipalité d'Adstock sont donc invités à profiter de ce rabais. Bonne journée de glisse à tous!



SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE
du 30 janvier au 5 février 2022

Sur le site commentparlerdusuicide.com, l'AQPS propose des pistes pour tous ceux qui ont besoin de parler du sujet.

LA POPULATION D'ADSTOCK TOUJOURS EN CROISSANCE!

Selon La Gazette officielle du Québec, la population de la Municipalité d'Adstock se chiffre maintenant à **3 008 résidents**, soit **139 de plus qu'en 2021**. Cette augmentation s'explique en partie par le dynamisme et la planification stratégique de la Municipalité et le travail assidu réalisé par les élus, l'équipe municipale et les partenaires comme les organismes et les entrepreneurs de la communauté. Ils rendent le milieu plus accueillant avec des services de qualité et des activités variées. Il ne va pas sans dire que la villégiature et le plein air sont les principaux moteurs d'attractivité. Malheureusement, les données ne tiennent pas compte du nombre de villégiateurs et de saisonniers, mais ils représenteraient plus de 1500 personnes. Il est à noter qu'avec la réalisation du Domaine Escapad, ce nombre sera certainement à la hausse au courant des prochaines années.

Selon le maire de la Municipalité, il reste du travail à faire comme le déploiement de la haute vitesse Internet, l'amélioration du réseau routier et des infrastructures municipales, mais aussi des enjeux qui préoccupent les élus comme l'environnement, le respect de l'autonomie et des particularités locales de nos milieux, la rétention de la main-d'œuvre et la consolidation des différents secteurs de la Municipalité. Il termine en mentionnant que c'est avec une vision claire, en consultant la population et en identifiant des actions et des moyens que nous pouvons faire avancer les différentes communautés.

Les données de population décrétées par le gouvernement sont la référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux. Pour suivre l'évolution de la population aux fins démographiques, les données statistiques, suite au dernier recensement, seront analysées pour tirer d'autres conclusions.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE 2021

LA MRC DÉVOILE LES GAGNANTS

La MRC des Appalaches a procédé au dévoilement des gagnants de son concours de photographie 2021 dont le thème était *Les bâtiments agricoles anciens, vedettes*

de nos paysages ruraux. Parmi l'évaluation d'une soixantaine de photographies soumises, dix photos ont été retenues pour faire partie d'une exposition itinérante qui se tiendra notamment à l'espace culturel Le Vitrail situé dans la Ville de Thetford Mines, au Cabaret des arts de Disraëli ainsi qu'au **Centre intergénérationnel d'Adstock**. Parmi les critères de sélection, notons l'originalité, le respect et la pertinence au thème, l'impact visuel et émotif ainsi que la qualité technique.

Le concours qui avait pour objectif de mettre en valeur le patrimoine bâti agricole de la MRC était ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels de la région. La MRC des Appalaches a remis quatre prix aux gagnants : M. Martin Huot (1^{er} prix), Mme Karell Faucher (2^e prix), Mme Danielle Parent (3^e prix), M. Jacques Gilbert (4^e prix).

Parmi les 10 photographies sélectionnées, trois montraient de merveilleux sites de notre municipalité :

- Jacques Gilbert : **Encore debout**, 680, route 267
- Richard Laflamme : **Chemin de la Grande-Ligne**, 1697, chemin de la Grande-Ligne
- Renald Isabelle : **La vieille grange**, 635, route 267

La date de l'exposition sera annoncée dès que les directives de la Santé publique liées à la COVID seront disponibles.

PRÉPARATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



PROCÉDURE POUR LA MISE EN CANDIDATURE D'UN ADMINISTRATEUR

CHANTAL CLOUTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE

« Toutes les candidatures pour la mise en nomination d'un poste d'administrateur en élection devront, pour être recevables lors de l'assemblée générale, être acheminées au préalable à la direction générale de la Coopérative à l'aide du formulaire prescrit endossé par deux membres ou représentants de personnes morales et de sociétés membres de la coopérative avant midi le quinzième jour précédant immédiatement l'assemblée générale où ce poste d'administrateur doit être comblé. »

L'Équipe

L'ARRIVAGE

73, RUE PRINCIPALE OUEST
ADSTOCK G0N 1S0
TÉL. : 418 422-2272
lisonsturcotte55@gmail.com

MEMBRES:

FRANCINE MARCOUX
LINDA ROY
CLAUDE TRÉPANIER
LISE TURCOTTE

RÉDACTEUR EN CHEF :

RICHARD SAMSON

GRAPHISME ET IMPRESSION:

IMPRIMERIE GINGRAS

PUBLICITÉ:

BERNADETTE LAMBERT
418 338-2531

NOTES AUX LECTEURS:

DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LA LECTURE DE NOS TEXTES, L'EMPLOI DU MASCULIN COMPREND ÉGALEMENT LE FÉMININ.

L'AUTEUR D'UN ARTICLE ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE SES ÉCRITS.

ABONNEMENT EXTÉRIEUR PAR LA POSTE : 20 \$



Culture et Communications Québec

Présentement il n'y a pas encore de date de prévue pour l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration suit l'évolution des recommandations du gouvernement concernant la pandémie afin de voir si l'AGA pourrait se tenir en présidentiel ou virtuellement. Surveillez notre page Facebook, votre courriel, l'affichage à notre quincaillerie et à notre épicerie ainsi que les principaux points de service de la municipalité afin de prendre connaissance d'informations complémentaires concernant l'assemblée générale annuelle incluant l'avis de convocation officielle.

Si vous avez de l'intérêt à poser votre candidature comme administrateur, n'hésitez pas à communiquer avec la direction afin d'avoir d'autres informations au 418 422-2331 poste 222. Veuillez noter que les postes de Monsieur Serge Nadeau et Madame Mélissa Huard seront en élection cette année et qu'ils sont rééligibles.

De plus, n'hésitez pas à nous envoyer votre courriel afin de recevoir toutes les informations requises pour la prochaine AGA à admin@coopstmethode.ca.

LE MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE LA SOURCE

UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!

En décembre dernier, les élèves de 2^e année de l'école La Source, accompagnés de leur enseignante Sophie Daigle, ont organisé un marché de Noël. Plusieurs produits faits par les enfants étaient vendus : décorations pour le sapin à partir de rondelles de bouleau, rennes à partir de noix de pin,

cartes de Noël, biscuits, etc. Ce projet à saveur entrepreneurial les a emballés énormément. L'engouement et l'engagement des enfants étaient au rendez-vous. Cela a même eu un effet boule de neige dans toute l'école, car tous les élèves et adultes de l'école ont donné un coup de main aux enfants.



Le marché a connu un vif succès. Des dizaines de personnes sont venues en acheter et plus de 700 \$ de ventes ont été réalisées. Pour des produits qui se vendaient entre 1 et 4 \$ l'unité, c'est vraiment incroyable. En plus de laisser leur créativité s'exprimer, ce projet a permis à nos élèves de rendre concrets des apprentissages en mathématique.

COOLBOX AU MONT ADSTOCK !

Le mont Adstock et Coolbox sont heureux d'annoncer l'ajout de deux unités Coolbox sur le site de la station récréotouristique du mont Adstock.

Des hébergements tout inclus, hauts en couleur !

Offrant un total confort en pleine nature, les Coolbox sont des hébergements uniques et complètement autonomes. Inspirées des mini maisons, les unités, dont le format, rappellent le conteneur maritime, sont des refuges de grand luxe qui offrent toutes les commodités : toilette, douche, électricité et eau. Les unités peuvent accueillir jusqu'à 5 personnes. Installées au cœur de l'action, tout près de la pente école, les Coolbox sont idéals pour les séjours entre amis, en couple ou en famille.

À propos de Coolbox

Coolbox H.P.A est un réseau d'hôtellerie de plein air qui développe des partenariats avec différents organismes et sites récréotouristiques afin de leur permettre d'améliorer leur offre d'hébergement. L'entreprise permet ainsi de faire vivre une expérience immersive en plein cœur de la nature ou d'une activité, tout en bénéficiant du confort de la vie moderne. Coolbox préconise un produit d'hébergement à basse empreinte écologique tout en maximisant le confort de l'utilisateur.



GESTION IMMOBILIERE
ADSTOCK GIA
Membre du groupe SMC

Immeubles à revenus | Chalets à louer

9 rue de la Plage Est
Adstock (Québec) G0N 1S0
gia1@live.ca

418 422-5502

www.gestionimmobiliereadstock.com

DANIEL BISSON
COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL
Daniel Bisson courtier immobilier inc.

C 418.334.4774
B 418.338.4220

daniel.bisson@royallepage.ca
royallepageblancnoir.ca

ROYAL LE PAGE
BLANC & NOIR

UNIQUE & DIFFÉRENT



Comme À propos ce mois-ci, je vous propose une introspection sur ce que nous sommes et ce que nous voulons comme communauté. Vous savez, j'ai toujours insisté sur la nécessité du « travail ensemble ». Vous connaissez les valeurs que je défends depuis le début de mon mandat. J'ai toujours trouvé également important de préciser la vision et le pourquoi des actions de la Municipalité.

Les actions et la vision municipale

Ce n'est pas celle que je décide ou que le conseil décide ou encore que l'administration décide. Elles s'élaborent et s'adaptent à votre contact, suite aux différentes consultations citoyennes, aux demandes de nos organismes, aux besoins de nos secteurs... C'est ce qui balise et encadre le travail de votre conseil municipal. C'est ce qui guide nos décisions dans un souci de gestion du bien commun. C'est le sens de notre engagement auprès de vous.

Il est évident que nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde. Or, nous visons à atteindre le plus large consensus. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Néanmoins, nous faisons notre possible pour en faire plus. Il se dresse des obstacles et des problèmes, mais n'est-ce pas ce que vous demandez à vos représentants de trouver des solutions et de tenir bon pour améliorer les choses? Vous nous confiez pendant quatre ans les destinées de la Municipalité et l'ensemble des secteurs pour bâtir un avenir meilleur pour les futures générations. C'est notre objectif.

Certains peuvent en douter ou remettre en question les compétences, l'engagement ou les décisions. Peut-être est-ce une façon pour eux de miner l'esprit d'équipe, de collaboration et de cohésion qui règne au cœur de la Municipalité. Nul doute qu'il importe que chacun mérite d'être entendu et soutenu quand c'est question d'améliorer la qualité de vie de nos secteurs. Il faut se rappeler qu'au final, pour être constructive, toute intervention doit être dirigée dans le respect et le souci de l'intérêt collectif. Souvenons-nous que négativisme et dissolution ne mènent nulle part.

Il est donc important d'appuyer et encourager ceux et celles qui s'investissent notamment dans les comités et les organismes et les personnes qui veulent le bien de la communauté. Les comportements qui nuisent à l'image et au développement de la Municipalité sont le colportage (c'est-à-dire le placotage dans le but de propager des rumeurs), la désinformation (c'est-à-dire diffuser volontairement de mauvaises informations dans le but de nuire ou présenter que l'information qui fait l'affaire sans tenir compte des faits et du contexte), la diffamation (c'est-à-dire attaquer la réputation d'autrui en diffusant de fausses informations), la division (c'est-à-dire provoquer et entretenir les chicanes de clochers). Nous ne pouvons pas cautionner ces comportements, car ils freinent la motivation et la mobilisation de ceux et celles qui veulent avancer.

Le respect et le sentiment de fierté et d'appartenance

Nous réfléchissons sur une charte municipale des citoyens d'Adstock qui fera la promotion des valeurs défendues par la communauté et la Municipalité (soit le respect, l'éthique,

l'intégrité, la coopération, la solidarité) et des droits de la population. Nous supporterons particulièrement ceux et celles qui œuvreront de manière inclusive et constructive et n'encouragerons certainement pas les comportements qui iront à l'encontre de ces valeurs. Nous croyons que le temps est désormais venu d'arrêter de niveler vers le bas et ne plus s'attarder à ceux ou celles, parce qu'ils crient le plus fort, diffament ou divisent. Nous voulons travailler avec les gens qui veulent construire la Municipalité et ne plus considérer ceux ou celles qui veulent la détruire.

Il ne faut pas oublier que la liberté des uns s'arrête où commence la liberté des autres. La critique quand elle est constructive, peut être très bien accueillie pour faire avancer les choses. L'opinion sur des sujets mérite d'être dit quand c'est fait avec respect et avec des arguments. Nous voulons faire d'Adstock un endroit où il fait bon vivre. Il faut se donner les moyens pour y arriver collectivement.

Ça l'air compliqué, mais c'est très simple

Il faut travailler ensemble, car chacun dans notre coin c'est une voie sans issue. À quoi bon voir le verre à moitié vide quand on vit dans la plus belle municipalité, où l'on peut miser sur les forces de chacun des secteurs et où on prend le temps de se comprendre et se développer dans la mesure de nos moyens. Croire à ce que nous sommes comme municipalité, cela ne veut pas dire qu'il faut abandonner nos identités locales au détriment d'une seule entité, car nous resterons toujours attachés à nos propres milieux de vie, mais il faut pousser dans la même direction ensemble, vouloir et se donner des moyens pour aller plus loin. C'est la condition de réussite collective.

Ce sera d'ailleurs le sujet de la chronique du mois prochain. Nous tenterons de démystifier le mythe où pourquoi on pense que c'est toujours plus vert chez le voisin et nous essayerons d'identifier comment on peut s'aider pour faire encore mieux.

N'hésitez pas à contacter vos représentants municipaux

Nous sommes une équipe à votre service. Dans le but de faciliter les échanges entre vous et la Municipalité, peu importe si cela concerne des préoccupations, des projets, des enjeux ou des problèmes qui touchent votre secteur ou l'ensemble de la Municipalité, nous vous demandons d'abord de vous adresser à votre conseiller de district. Nous vous communiquons leur courriel officiel:

- Adstock1@icloud.com : **Sylvain Jacques** (secteur Sacré-Cœur-de-Marie)
- Adstock2@icloud.com : **Michel Rhéaume** (secteur Saint-Méthode, rue Notre-Dame vers la campagne et autour du village)
- Adstock3@icloud.com : **Marie-Claude Létourneau** Larose (secteur Saint-Méthode, rue Notre-Dame vers le lac Jolicoeur et surtout le village)
- Adstock4@icloud.com : **Jean Roy** (les secteurs des lacs à la Truite, Bolduc et Jolicoeur)
- Adstock5@icloud.com : **Hélène St-Cyr** (secteur Saint-Daniel, Grand lac St-François et pourtour du Mont Adstock)
- Adstock6@icloud.com : **Luce Bouley** (secteur Sainte-Anne-du-Lac)

Votre conseiller est là pour vous et demeure sur la première ligne pour présenter les dossiers lors des réunions de travail ou voir à vous accompagner dans le cheminement d'une problématique à la Municipalité. Pour connaître les dossiers chapeautés par vos conseillers et de quels organismes ils sont répondeurs, vous pouvez vous rendre sur le site web de la Municipalité (adstock.ca) à l'onglet *vie municipale* et choisir *conseil municipal*. En vous remerciant encore de votre collaboration et compréhension habituelles.

Cordialement, votre maire, *Pascal Binet*

PRIX DU PATRIMOINE 2022

APPEL DE CANDIDATURES

La MRC des Appalaches est fière de participer à la 9^e édition des Prix du patrimoine en Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Cet événement biennal organisé par Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches a pour objectif de faire reconnaître les réalisations locales qui ont eu un impact significatif dans leur milieu et qui ont contribué à la mise en valeur du patrimoine. La MRC invite les citoyens, les organismes et les municipalités de la région à soumettre leur candidature dans l'une des quatre catégories du concours d'ici le 1^{er} mars 2022.

Les catégories

La catégorie **Conservation et préservation** comprend les initiatives liées à la rénovation, la restauration ou l'agrandisse-

ment d'un bâtiment ou d'un ensemble historique. La catégorie **Interprétation et diffusion** souligne des réalisations et de mise en valeur du patrimoine et de diffusion de connaissances. Il peut s'agir d'un projet multimédia, d'un spectacle, d'un sentier d'interprétation, d'une animation, d'une publication ou d'un festival mettant en valeur la culture traditionnelle. La catégorie **Porteurs de tradition** rend hommage à ceux qui transmettent un savoir-faire ou encore qui adaptent des métiers traditionnels. Sa pratique peut être liée au conte, à la chanson, à la danse, à la musique, aux arts et métiers, aux coutumes, aux rituels et aux fêtes. Enfin, dans la catégorie **Préservation et mise en valeur du paysage**, on parle d'interventions visant à préserver les éléments significatifs du paysage, comme par exemple, l'aménagement d'espaces publics, de sentiers et de sites préservés. Il peut aussi s'agir d'aménagements paysagers, forestiers et agricoles ou encore d'activités de sensibilisation ou d'interprétation du paysage.

Un lauréat sera choisi dans chacune des quatre catégories. Les actions mises en candidature doivent avoir eu lieu entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021.

Les candidatures doivent être transmises par voie électronique via le formulaire en ligne disponible sur le site web des *Prix du patrimoine*, dans la section « déposer sa candidature ». Pour plus d'information, il est possible de contacter Louise Nadeau, conseillère en développement territorial par courriel : lnadeau@mrcdesappalaches.ca.

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant



Épargnez à l'abri de l'impôt dans un REER ou un CELI afin de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur.

Rendez-vous sur **AccèsD** pour cotiser de façon autonome.

ou

Prenez rendez-vous avec votre conseiller au 1 888-338-3591.

8 prix de 2 500 \$ à gagner

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1^{er} mars 2022 inclusivement. Vous courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 \$*.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi



LE DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE EST DE RETOUR

Le « Défi château de neige » sera de retour du **10 janvier au 14 mars 2022**. Le Service des loisirs vous invite à construire un château de neige devant votre résidence et ainsi courir la chance de gagner un des prix offerts par l'URLS Chaudière-Appalaches. Vous pouvez consulter tous les détails sur le lien suivant : <https://defichateaudeneige.ca/>.

Voici les étapes à suivre pour participer :

1. Lisez attentivement les consignes de sécurité;
2. Construisez votre château;
3. Lorsque votre château est terminé, prenez-le en photo (la prise de photo en format paysage est recommandée);
4. Pour être officiellement admissible au concours, vous devez déposer votre photo dans la section « participer » sur le site Internet.

Avant de construire votre château, prenez le temps de lire les règlements du défi. Sur ce, bonne construction à tous.



DES COURS DE KANGOO JUMPS

OFFERTS AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES

Si les mesures sanitaires le permettent, des cours de Kangoo Jumps seront offerts au gymnase du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher. Qu'est-ce que le Kangoo Jumps? C'est un entraînement où on utilise des bottes amortissantes qui réduisent les impacts sur les articulations de 80%. Le cours est composé de chorégraphies et d'exercices par intervalles pour terminer par de la musculation.

• **Coût** : 70 \$ pour la session ou 20 \$/cours

• Horaire :

- samedi 5 et 26 février 2022
- samedi 19 mars 2022
- samedi 9 avril 2022

• **Heure** : 11h00 à 12h00

• Passeport vaccinal obligatoire

• Animé par Annie Caron

• **Pour s'inscrire**, par Facebook: Kangoo Jumps Annie Caron, par téléphone: 418 573-0341 ou par courriel : kangoocaron@gmail.com



CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

Si les mesures sanitaires mises en place pour le gouvernement du Québec le permettent, le Service des loisirs offrira un camp de jour durant la semaine de relâche du **7 au 11 mars 2022** au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher. Pour l'instant, il n'est pas possible de confirmer la tenue de ce camp de jour. Toutefois, nous vous invitons à rester à l'affût de nos divers médias. Si nous pouvons offrir un camp de jour durant la semaine de relâche, nous vous l'annoncerons rapidement sur nos différentes plateformes.

Durant cette semaine, diverses activités seront proposées aux enfants, en plus de faire quelques sorties dans la région. Toutes les modalités d'inscriptions seront dévoilées dès que nous aurons la confirmation que nous pourrions offrir un camp de jour. D'ici là, si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Tu as le goût d'être animateur du camp de jour, on est en plein recrutement. Va voir les détails de l'offre en page 11.

QUOI FAIRE À L'EXTÉRIEUR À ADSTOCK?



La Municipalité d'Adstock regorge d'une multitude d'installations sportives et de loisirs extérieurs que toute la population peut utiliser pour s'amuser en famille. Voici un rappel des différentes installations présentes sur notre territoire :

• **patinoire extérieure : secteur St-Daniel**

Info : 418 422-2339 / Facebook : patinoire St-Daniel

• **patinoire extérieure : secteur Sacré-Cœur de-Marie**

Info : Facebook : Les Loisirs SCDM

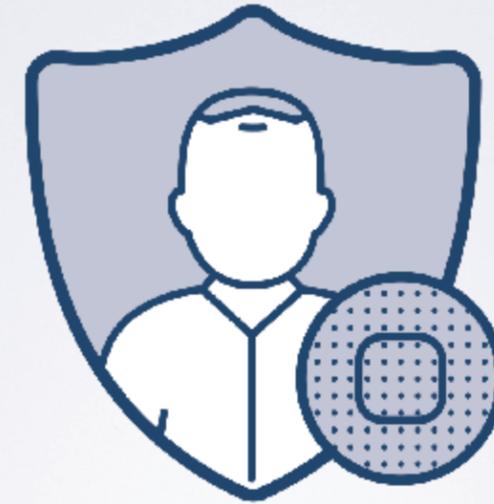
• **sentiers pédestres : parc de cervidés, secteur Saint-Méthode**

• **ski alpin/planche à neige, ski de fond, raquettes, glissades sur tube** : Station récréotouristique du mont Adstock, secteur St-Daniel

Info : 418 422-2242 / www.skiadstock.com / Facebook : mont Adstock, Station récréotouristique

• **sentiers de raquettes** : parc national de Frontenac, secteur St-Daniel

Info : 1 800 665-6527 / www.sepaq.com/pq/fro / Facebook: parc national de Frontenac



C'est le temps de prendre votre rendez-vous pour votre dose de rappel contre la COVID-19.

Suivez la séquence de vaccination prévue et prenez rendez-vous.

Quebec.ca/vaccinCOVID

Avec la dose de rappel, restez protégé plus longtemps.

Pour bien vous protéger contre la COVID-19 et ses variants, vous devez recevoir la dose de rappel et suivre les consignes sanitaires.

BIBLIOTHÈQUE JEAN-GUY-MAROIS

SAVIEZ-VOUS qu'il n'en coûte rien pour être membre de la bibliothèque municipale d'Adstock? En effet, que vous soyez de St-Méthode, de Sacré-Cœur-de-Marie, de St-Daniel ou du secteur des lacs, toutes les personnes qui résident sur le territoire d'Adstock peuvent venir à la bibliothèque, s'inscrire et se choisir un bon livre...

Mercredi soir : 18h30 à 19h30
Jeudi après-midi : 13h00 à 14h00
Téléphone : 418 422-2131
Courriel : bibliojgmarois@gmail.com



FAIS UN VOEU (roman) Nicholas Sparks

Nicholas Sparks est l'auteur des romans d'amour les plus lus dans le monde et dont la plupart ont été adaptés au cinéma : **Les Pages de notre amour**, **Une bouteille à la mer**, **La Dernière chanson...** Son œuvre s'est vendue à plus de 200 millions d'exemplaires et a été traduite en 50 langues.

La célèbre photographe Maggie Dawes vit son dernier Noël. Elle se confie à Mark, son nouvel assistant, sur l'année de ses seize ans qui vit basculer son existence. Si elle pouvait faire un vœu, ce serait de remonter le temps. Une révélation la frappe qui libérera son âme.

LES CANOTIERS (roman d'époque) Julie Rivard

Auteure et enseignante, Julie Rivard nous offre un nouveau roman d'époque à l'intrigue majestueuse et déferlante, tel le fleuve valsant au gré des courants. Elle a écrit la touchante trilogie **La maison des Levasseur**.

Isle-aux-Grues, 1959. Charles-A Vézina, jeune boulanger, a toujours eu du mal à s'intégrer à ses pairs, dont il a été longtemps le souffre-douleur. Il se laisse convaincre de s'inscrire à la course de canots à glace du Carnaval de Québec. À peine inscrit, il tombe sous le charme d'une ravissante inconnue de passage sur l'île.

DÉVOTION (thriller) Dean Koontz

Longtemps n°1 des meilleures ventes du New York Times, l'auteur dont les romans se sont vendus à plus de 450 millions d'exemplaires dans le monde, a été traduit dans 40 pays. Les aventures de son héroïne Jane Hawk l'ont fait connaître.

Woody, 11 ans, n'a pas dit un mot depuis sa naissance. Pas même quand son père est mort dans un prétendu accident. Mais pour Megan, sa mère, le plus important est que son fils autiste, doté d'une intelligente supérieure, soit heureux. Woody, lui, est persuadé qu'un laboratoire se livrant à des expériences génétiques est responsable de la mort de son père.

CAPSULE SANTÉ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC SOI-MÊME

Oui, notre agenda déborde déjà. Combien de fois prend-on le temps de s'occuper de soi, de faire quelque chose qui nous redonne de l'énergie ou qui nous fait décompresser? On a souvent du mal à se mettre en priorité. Pourtant, notre santé physique ou mentale est plus importante que tout le reste, parce que, sans elle, on ne pourrait profiter pleinement de la vie ni bien s'occuper de notre famille, de notre couple et de notre travail.

QU'EST-CE QU'ON Y GAGNE?

Passer du temps à faire des activités qu'on aime en solo nous permet mieux de nous connaître, de répondre à nos besoins ou à nos envies. On apprend à se suffire à nous-même. Se garder du temps pour faire des choses qui nous rendent heureux, c'est important. Ça nous permet de prendre soin aussi bien de notre corps que notre esprit, c'est une bonne façon d'avoir plus d'énergie, d'être de meilleure humeur et de mieux travailler par la suite.

COMMENT S'Y METTRE?

1. Inscrire ces rendez-vous dans notre agenda

Une fois qu'on les aura programmés, on sera moins enclin à les annuler. On essaie de les planifier au même moment chaque jour, chaque semaine ou chaque mois afin que cela s'intègre dans notre routine et devienne une habitude.

2. Apprendre à dire non

On apprend à dire non aux autres un peu plus souvent, et à se dire oui à nous-même à la place. Au lieu de prendre une heure en fin de journée pour terminer un dossier, on s'en tient à notre rendez-vous et on prend cette heure pour faire une chose qui nous plaît et qui nous fait du bien.

3. Dresser la liste de nos petits plaisirs

On dresse une liste de nos passions, bonheurs, douceurs et petits plaisirs. Qu'aimait-on faire quand on était plus jeune? Que souhaitons-nous découvrir? On accroche cette liste à un endroit où elle est bien visible, et on y inscrit ce qui nous vient en tête au fur et à mesure.

4. Désactiver les notifications

On désactive les notifications sur notre téléphone et notre tablette ou, encore mieux, on les éteint. On profitera mieux de ces tête-à-tête avec nous-même. Une petite pause de courriels, de messages et de réseaux sociaux, ça fait toujours du bien!

Même si ce n'est que 10 minutes par jour, on consacre du temps à faire quelque chose qu'on aime. Cette nouvelle habitude entraînera des changements positifs dans notre vie. Garanti!

À QUEL MOMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC NOUS-MÊME?

Certains rendez-vous peuvent être quotidiens et de courte durée, comme le café qu'on savoure au réveil, d'autres peuvent être hebdomadaires, comme le fait de partir en randonnée, d'autres encore peuvent être mensuels, comme s'offrir un massage.

Il ne faut pas se sentir coupable de se réserver du temps à nous parce qu'on pense qu'on devrait faire autre chose.

IDÉES DE RENDEZ-VOUS AVEC NOUS-MÊME

- Visiter un musée ou une expo
- S'offrir un massage
- Aller dans notre resto préféré
- Se faire une soirée cocooning à la maison
- Aller se promener
- Prendre un bain chaud
- S'inscrire à un cours de danse, de langue, de cuisine
- Marcher en forêt
- Regardez notre série préférée ou lire

Les matières non-recyclables qui se retrouvent dans le bac bleu augmentent les coûts reliés à la récupération pour la Municipalité. En effet, ces matières doivent être retirées souvent manuellement et envoyées au site d'enfouissement occasionnant des frais de transport additionnels. Votre attention et votre collaboration sont donc importantes pour déposer les bonnes matières dans le bac bleu : contenants, emballages, imprimés et journaux.

PAPIER ET CARTON : CE QUI VA DANS LE BAC

[Pour éviter de contaminer les autres matières, il est important de ne pas récupérer le papier/carton qui est souillé d'aliments]

- Journaux, circulaires, catalogues, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafes) et enveloppes
- Boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, tubes et rouleaux de cartons, etc.
- Boîtes de carton aplaties
- Chemises de classement
- Billets de loterie
- Sacs de papier
- Annuaires
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants aseptiques (ex. : contenants de type Tetra Pak)
- Cartons d'œufs
- Sacs de papier brun d'épicerie
- Encarts promotionnels
- Factures

Ne sont pas recyclables: le papier ciré, les autocollants, le papier peint, le papier photographique, le papier d'emballage métallisé, les enveloppes matelassées, les couches et les objets constitués de différentes matières comme les cartables.

VERRE : CE QUI VA DANS LE BAC

- Bouteilles de vin, de jus, d'eau gazéifiée, etc.
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Pots pour aliments (pot de cornichons, de salsa, de sauce, etc.)

Les contenants et emballages de verre de toutes les formes et de toutes les couleurs vont dans le bac de récupération, et ce, avec ou sans étiquettes.

MÉTAL : CE QUI VA DANS LE BAC

- Boîtes de conserve
- Couverts et bouchons
- Canettes et contenants d'aluminium
- Assiettes, contenants et papier d'aluminium (même souillés)

Les contenants et emballages d'acier et d'aluminium vont dans le bac de récupération, **sauf** les contenants aérosol. Pour savoir comment en disposer adéquatement, utilisez l'application mobile Ça va où?

Pour le papier d'aluminium, rassemblez vos feuilles et formez une boule avant de l'envoyer dans le bac bleu.

PLASTIQUE : CE QUI VA DANS LE BAC

Plastique rigide

- Bouteilles d'eau, de jus, de boisson, etc. avec bouchon dévissé un quart de tour
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles de savon à lessive et d'eau de javel
- Couverts et bouchons (laissés sur les contenants)
- Pots de crème glacée, de margarine, de yogourt (les gros pots et uniquement les petits pots vendus à l'unité)
- Contenants et emballages de produits alimentaires (ex. : beurre d'arachide, mayonnaise)
- Contenants pour fraises, framboises, bleuets, etc. (sauf ceux en plastique numéro 6)
- Contenants de produits de beauté, d'hygiène personnelle et d'entretien ménager
- Emballages transparents pour petits appareils électroniques
- Contenants d'œufs transparents
- Contenants pour plats « prêts à manger » (sauf ceux en plastique numéro 6)

Presque tous les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 peuvent être déposés dans le bac de récupération. **Le polystyrène (plastique numéro 6) n'est pas accepté.**

Plastique souple

- Sacs d'emplettes
- Sacs à pain, à pâtisserie ou de produits alimentaires (propres et sans gras)
- Pellicule d'emballage des sacs de lait, de papier essuie-tout, de papier de toilette, etc.

Les sacs et pellicules de plastiques sont acceptés. Petit truc : il faut faire un sac de sacs, c'est-à-dire les regrouper dans un seul sac (transparent si possible, style sac à pain), noué, afin d'en faciliter le tri.

CONTENANTS ET EMBALLAGES: CE QUI NE VA PAS DANS LE BAC :

- **Styromousse** : verres à café, barquettes pour viande, poisson et légumes, emballages de protection pour les appareils électroniques
- **Rigide** : ustensiles en plastique, barquettes (bleues ou noires) pour champignons, contenants pour portion individuelle de yogourt (attention les pots de yogourt vendus en paquet de 4 ou plus ne sont généralement pas acceptés, mais les petits pots de yogourt vendus à l'unité sont généralement acceptés parce qu'ils sont faits à partir d'un plastique recyclable), emballages rabattables transparents pour pâtisseries (ex. : croissants), mini contenants de lait et de crème pour le café, boîtiers pour CD et DVD

Source : Recyc-Québec et Récupération Frontenac



LE PETIT COIN DES FERMIERES
FERMI-TRUCS • FERMI-RECETTES

SAUTÉ DE VEAU MARENGO



- 3 livres (1.5 kg) de veau coupé en cubes
- ¼ tasse (50 ml) d'huile végétale
- 2 c. à table (25 ml) de farine tout usage Five Roses
- 1 c. à thé (5 ml) de sel
- 1 c. à thé (5 ml) de thym
- Pincée de poivre
- 2 c. à table (25 ml) de beurre ou margarine
- 1 tasse (250 ml) d'oignons hachés fin
- 2 gousses d'ail hachées fin
- 1 ½ tasse (375 ml) de bouillon de bœuf
- ½ tasse (125 ml) de vin blanc sec

- 1 tasse (250 ml) de tomates pelées, épépinées hachées grossièrement
- 4 branches de persil
- 2 lanières de zeste de citron
- 1 feuille de laurier
- ¾ de livre (375 g) de champignons frais tranchés
- ¼ tasse (50 ml) de beurre ou margarine
- 2 c. à table (25 ml) de persil frais haché

Préchauffer le four. Dans une grande poêle épaisse, faire chauffer l'huile à feu vif. Ajouter les cubes de veau et faire prendre couleur. Retirer et mettre dans une cocotte de 4 à 5 pintes. Jeter la graisse de cuisson mais ne pas laver la poêle. Saupoudrer la viande de farine, de sel, de thym et de poivre. Remuer pour bien enrober.

Mettre la cocotte dans le four sans couvrir et brunir la viande en la retournant à plusieurs reprises à 500° F (260° C) de 8 à 10 minutes. Retirer du four, réduire la température à four modéré 325° F (160° C).

Dans la poêle à cuisson du veau, faire fondre 2 c. à table de beurre à feu moyen et faire dorer les oignons et l'ail, environ 10 minutes.

Ajouter le bouillon et le vin, amener à ébullition et cuire de 1 à 2 minutes. Verser dans la cocotte, ajouter les tomates,

le persil, le zeste de citron et le laurier. Amener à ébullition à feu vif. Couvrir et cuire à four modéré jusqu'à ce que la viande soit tendre. Entre-temps, faire revenir les champignons dans ¼ tasse de beurre, environ 3 minutes. Ajouter à la cocotte une fois la viande cuite et cuire de 10 à 15 minutes de plus. Retirer du four et égoutter dans une passoire au-dessus d'une grande casserole. Retirer le persil, le citron et le laurier. Laver la cocotte et y mettre la viande et les champignons. Dégraisser la sauce, mettre dans une casserole, amener à ébullition à feu vif et laisser réduire à 2 tasses. Vérifier l'assaisonnement et verser dans la cocotte. Réchauffer de 5 à 10 minutes avant de servir. Garnir de persil.

Temps de cuisson : environ 1 heure 15 minutes
Donne 6 portions

INGRÉDIENTS

PRÉPARATION

Saviez-vous que...

Cette courte chronique mensuelle vise à présenter des endroits publics sur le territoire de la Municipalité susceptibles de vous aider à planifier vos activités. Vous avez des suggestions à nous proposer, n'hésitez pas à nous les faire parvenir : lisonturcotte55@gmail.com.

(3) Saviez-vous qu'il y a deux patinoires extérieures sur notre territoire, **une à St-Daniel** et **l'autre à Sacré-Cœur-de-Marie?** Les deux anciennes patinoires extérieures ont été complètement reconstruites en neuf. Une dalle de béton a été coulée pour y installer la patinoire et des bandes de haute qualité ont été installées. Aussi, un chalet d'accueil a été construit dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie pour accueillir les patineurs alors que St-Daniel a conservé le même bâtiment. Pour toute information ou connaître les heures d'ouverture, vous pouvez communiquer avec le responsable à St-Daniel : Luc Trépanier au 418 422-2339 ou par Facebook : Patinoire St-Daniel ou avec le Comité des loisirs Sacré-Cœur-de-Marie par Facebook : Les Loisirs SCDM.

Allez, on sort patiner! On vous attend en grand nombre!

PROCESSUS À LA PIGE POUR LA LOCATION DES SALLES

PÉRIODE DES FÊTES 2022

Dans un esprit d'équité, la Municipalité d'Adstock poursuit son processus permettant à toute personne de tenter sa chance de louer l'une de ses salles lors des périodes des Fêtes.

Les personnes qui souhaitent louer un local entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année devront déposer leur nom au secrétariat municipal au plus tard à 16h30 le 1^{er} avril. Dans ce même esprit d'équité, un seul nom par famille sera accepté. À la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'avril, un tirage au sort y sera alors effectué.

Les gens qui désirent s'inscrire à plus d'une date pourront le faire. Toutefois, nul ne peut obtenir plus d'un premier choix, c'est-à-dire que la première date à inscrire est reconnue comme étant le premier choix, la deuxième inscription comme le second choix et ainsi de suite. Pour la période des Fêtes 2022-2023, les dates soumises à la pige, par priorité, pour les locations de jour ou les locations de soirée sont dans l'ordre : du 24 décembre au 1^{er} janvier inclusivement.

En tout autre temps, la formule du « premier arrivé, premier servi » s'applique. Il est bien entendu que la priorité de location pour la période des Fêtes est accordée aux contribuables de la Municipalité d'Adstock.

Étant donné que la Municipalité met à la disposition des locataires diverses salles dont la contenance est différente, la salle de l'édifice Bernardin-Hamann secteur St-Méthode et la salle du « Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher » (second étage de l'aréna) sont réservées aux familles dont le nombre de convives est habituellement plus élevé que 100 personnes. L'horaire à respecter est de 9h00 à 16h00 de jour et de 16h30 à 03h00 en soirée.

Il sera obligatoire de signer un bail de location. Voici les conditions et/ou spécifications, les endroits disponibles et les coûts de location, taxes applicables incluses.

- Les tarifs de location incluent les taxes et le ménage. Des frais de 50 \$ sont inclus et s'appliquent. Le locateur a l'obligation de remettre la salle dans le même état qu'à son arrivée.
- Les tarifs excluent tout permis d'alcool lorsque requis. Le permis est à la charge du locateur.
- Un supplément de 50 \$ est appliqué si la location s'adresse à une personne non contribuable de la Municipalité d'Adstock.

LIEU	COÛT
Salle de l'Édifice Bernardin-Hamann	175 \$
Salle Desjardins du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher	175 \$*
Salle polyvalente du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher	125 \$*
Salle du Centre intergénérationnel	175 \$*
Centre des loisirs Sainte-Anne-du-Lac	150 \$
Salle du Centre communautaire, secteur Saint-Daniel	Détails à venir

*Pour l'utilisation de la cuisine, si requis, des frais de 25 \$ s'ajouteront.

RESPONSABLE DES ACHATS

EMPLOI PERMANENT



La Coopérative de St-Méthode est à la recherche d'une personne responsable afin de s'occuper de l'approvisionnement et de la mise en marché du département de l'épicerie (lait, liqueur, SAQ, bière, etc.). De façon à optimiser la qualité des produits et services demandés par les consommateurs.

Que vous commenciez tout juste votre carrière, que vous recommencez à travailler ou que vous cherchiez un nouvel emploi avec de nouveaux défis, vous aurez votre place à la coopérative.

Ambiance de travail conviviale, coopération entre les employés, plusieurs opportunités de travailler dans plusieurs départements, flexibilité dans les horaires, assurance collective, es-compte employé (épicerie et quincaillerie).

Heures de travail : entre 20 à 40 heures, selon votre préférence
Aucune expérience, on vous formera sur place.

Date d'entrée en fonction : dès que possible

Salaire concurrentiel

Lieu du travail : 15, rue Principale Est, Adstock.

Envoie ton CV à : dg@coopstmethode.ca

Communique par texto au 418 334-2331

Appelle au 418 422-2331 poste 222 ou sur le cellulaire 418 334-2331 afin de discuter de l'offre d'emploi avec Chantal Cloutier.

Vous connaissez une personne qui pourrait être intéressée, n'hésitez pas à lui partager cette offre d'emploi.

ADSTOCK SERVICE DES LOISIRS

ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

Le Service des loisirs est à la recherche d'animateurs créatifs et motivés pour animer le camp de jour de la semaine de relâche, qui aura lieu du 7 au 11 mars 2022.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du responsable aux loisirs et à l'événementiel, l'animateur devra : planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités adaptées pour les enfants de 5 à 12 ans; assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa supervision; assurer un suivi auprès des parents et compléter toutes autres tâches connexes.

PROFIL RECHERCHÉ

- Être âgé de 16 ans et plus;
- Avoir de l'intérêt pour l'animation des enfants;
- Faire preuve de leadership et d'autonomie;
- Être dynamique, travaillant, fiable et responsable.

LES AVANTAGES D'ÊTRE ANIMATEUR À ADSTOCK

- Semaine de travail variant entre 30 et 40 heures (peut varier selon les inscriptions reçues);
- Salaire établi en fonction de ton expérience en animation;
- Une belle opportunité de te faire valoir pour un futur poste au camp de jour estival.

DÉPÔT DE TA CANDIDATURE

Les personnes qui désirent soumettre leur candidature doivent le faire au plus tard mercredi le **9 février 2022 à 16h00** en personne, par la poste à Municipalité d'Adstock, 35, rue Principale Ouest, Adstock, Québec, G0N 1S0 ou par courriel à loisirs@adstock.ca Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT 272-21

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUS-SIGNÉE QUE : lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le Conseil a adopté le règlement numéro 272-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées pour des travaux d'infrastructures sur la 1^{re} Avenue Est et la rue Réjean. L'objet de ce règlement est de réaliser des travaux d'infrastructures sur la 1^{re} Avenue Est et la rue Réjean à un montant de 1 228 300 \$.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature. Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes. Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 15 février 2022 au bureau municipal situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock ou à l'adresse suivante : dg@adstock.ca. Le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 67 signatures. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 16 février 2022, à 12h30, au bureau municipal situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, dans la section « Règlements municipaux », à l'adresse www.adstock.ca.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la municipalité

Toute personne physique qui, le **17 janvier 2022**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes : être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et être majeure et de citoyenneté

canadienne et ne pas être en curatelle. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui, le 17 janvier 2022, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois; dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui, le 17 janvier 2022, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 17 janvier 2022, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi. Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Adstock, ce 18 janvier 2022.

Julie Lemelin

La directrice générale, Julie Lemelin

TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT 276-22

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR DE LA RUE DES ÉCUREUILS (ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 268 ET 352)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUS-SIGNÉE QUE : lors de la séance extraordinaire tenue le 24 janvier 2022, le Conseil a adopté le règlement numéro 276-22 décrétant une dépense 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature. Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat

de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes. Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 15 février 2022 au bureau municipal situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock ou à l'adresse suivante : dg@adstock.ca. Le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14 signatures. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 16 février 2022, à 12h30, au bureau municipal situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, dans la section « Règlements municipaux », à l'adresse www.adstock.ca.

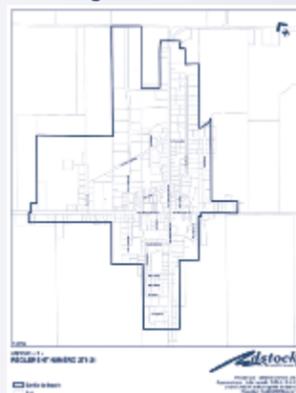
Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la municipalité

Toute personne physique qui, le **24 janvier 2022**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes : être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui, le 24 janvier 2022, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois; dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui, le 24 janvier 2022, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou em-



ployés, une personne qui, le 24 janvier 2022, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Adstock, ce 25 janvier 2022.

Julie Lemelin

La directrice générale, Julie Lemelin

Merci

LE COMITÉ D'EMBELLISSMENT

Le comité d'embellissement tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'installation des décorations de Noël dans le secteur St-Méthode d'Adstock. Un gros merci aussi aux généreux donateurs qui, à chaque année, permettent de faire de notre secteur un village fleuri en été et magnifique à Noël.



SOLUTION DES MOTS CROISÉS DE LA PAGE 14

12	E	N	S	U	T	N	O	K	12
11	S	E	S	I	N	P	I	A	11
10	U	A	E	A	R	A	M	E	10
9	E	G	E	T	L	E	P	R	9
8	G	L	G	L	O	T	C	B	8
7	I	A	F	I	N	A	C	N	7
6	E	K	D	N	O	R	R	E	6
5	N	O	O	A	L	S	O	S	5
4	E	M	S	R	V	E	A	S	4
3	D	A	N	A	T	E	A	I	3
2	T	I	H	D	U	C	L	L	2
1	M	R	T	E	R	L	G	G	1
12	1	2	3	4	5	6	7	8	9

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

1. Claquer des dents – Quelques gouttes
2. Plan d'eau – Article contracté – Chiffre de l'infini
3. Non reconnaissante – Tour complet
4. Sans domicile – Tumeur produite par la dilatation d'une artère
5. Travailleur au secours des autres – Intensité sonore
6. Enregistré – Affluent du fleuve Yukon
7. Nouveaux animaux de compagnie – Chaussai les patins
8. Petit bec – Groenland
9. Pour dire encore – Corvée d'après tempête
10. Ancien lieu de culte polynésien – A deux mâchoirs
11. Grimpeur averti – Est anglais
12. Mis hors de combat – Blanc – Fabrique

VERTICALEMENT

1. Sport de neige – Pause
2. Excursion dans la nature – Lutte ouvrière
3. Électrocardiogramme – Frère de Cric et Croc – Police militaire
4. Trait de lumière – Camarade
5. Réserve indienne près de Sorel-Tracy – Morne
6. Curatelle – Élément naturel riche en calcium
7. Espérance de vie – Serres des oiseaux de proie
8. Interjection d'admiration – Dort tout haut – Suit je
9. Se précipitai (Se) – Finit samedi, commence dimanche – Supports de balle de golf
10. Inoculat
11. Mont – Variété de café très appréciée – Bénéfice
12. Chasse-neige

LE LAC DU HUIT, UN GRAND ESPACE COMMUNAUTAIRE

Cet hiver, les riverains du secteur de Ste-Anne-du-Lac ont eu la merveilleuse surprise de voir un grand sentier s'installer sur le lac, longeant la rue des Castors et la rue des Écureuils. Le sentier passe devant une quinzaine de patinoires et fait la joie des petits et des grands, pour ne pas dire des jeunes et des plus vieux.

Particulièrement pendant les vacances des Fêtes, les riverains et leurs rares visiteurs y ont patiné, promené les enfants en traîneau, et utilisé pour prendre de belles grandes marches sur le lac.

Merci à Denis Jacques, Marc Blanchette, Jean Meilleur et Marc Dubuc, et les autres (qui ont fait ça incognito) qui ont participé au déneigement avec leur quatre roues. C'était une superbe initiative !



Petites annonces

Recherche femme de ménage, 2 heures aux deux semaines, sur chemin Sacré-Coeur Ouest Adstock. Tél : 418 334-0207 (Demandez Hélène).

Vente de fermeture de maison : set de chambre complet, lit 39 pouces avec bureaux, chaises berçantes, set de cuisine, décorations, télévision, stéréo, horloge grand-père et bien plus. Info : 418 422-2353

LE CONSEIL EN BREF

(FÉVRIER 2022)

- Création d'une **réserve financière** de 5 000 \$ pour des dépenses liées à la tenue d'une élection.
- Adoption du règlement 270-21 amendant le règlement 249-19 relatif aux **rejets dans les réseaux d'égout** municipaux afin d'ajouter le DCO comme contaminant.
- Adoption du règlement 271-21 concernant l'**imposition du taux de taxes**, des compensations et certaines modalités pour 2022.
- Adoption du règlement d'emprunt 272-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées pour des **travaux d'infrastructures** sur la 1^{ère} Avenue Est et la rue Réjean.
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 273-21 décrétant une dépense de 4 970 100 \$ et un emprunt de 4 970 100 \$ pour des **travaux de réfection de voirie et de drainage** sur diverses routes de la Municipalité dans le cadre du volet accélération du PAVL, sur le 7^e rang et sur la rue des Écureuils.
- Avis de motion du projet du règlement d'emprunt 276-22 décrétant une dépense de 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le **prolongement de la conduite d'eau** potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils.
- Avis de motion des projets de règlement 274-22 et 275-22 concernant le **code d'éthique et de déontologie** pour les élus municipaux.
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 277-22 amendant le règlement 2017-RM-SQ-7 afin d'assujettir au besoin les **stationnements et les terrains** municipaux à certaines dispositions du règlement.
- **Autorisation de signatures** donnée au maire et à la directrice générale dans la convention de l'aide financière dans le cadre du volet accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).
- Attendu les obligations qui lient un élu pendant et après son mandat et le serment qu'il prête pour défendre les intérêts ainsi que son devoir de réserve et de loyauté, il a été résolu par les membres du conseil de **transférer au procureur** de la Municipalité un **dossier de manquement** au code d'éthique et de déontologie d'un ancien conseiller afin de prendre les dispositions nécessaires pour que cesse tout agissement portant préjudice à la Municipalité.
- Subvention accordée au Comité de promotion industrielle d'Adstock de percevoir et de conserver à titre de subvention municipale, les revenus provenant de la **location de la pharmacie** un montant de 6 750 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021.
- Renouvellement de l'entente pour le **calendrier municipal** pour trois ans avec Éditions Médias Plus Communications.

- **Nominations et renouvellement** pour deux ans, des mandats des membres du Comité consultatif sur l'environnement : Annie Moreau, Roger Lamothe, Normand Latour, Serge Nadeau et André Fortin; et pour le Comité consultatif d'urbanisme : Serge Vallée, Stéphanie B.-Gaulin, Marie-Christine Nadeau, Gilles Binet, Éric Bujold et Gérald Marois.
- **Analyse et décision d'un PIIA** :
 - accepté pour le Domaine Escapad à certaines conditions;
 - accepté pour la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock sous certaines conditions.
- Autorisation donnée à Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer et déposer pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une **demande d'aide financière** dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec.
- Lancement d'un **appel d'offres** pour des services professionnels relatif à la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux sur la rue des Écureuils.
- Considérant l'importance de réaffirmer l'autonomie de toutes les municipalités de la MRC des Appalaches et de doter la MRC et les municipalités d'outils pour qu'ils puissent se développer adéquatement; il est résolu par les membres du conseil de demander à la MRC des Appalaches de prendre une **position claire sur l'autonomie des municipalités** et d'adopter une planification afin de développer l'ensemble des municipalités de la MRC.
- **Mandats** :
 - de services professionnels donné à Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la vérification et la préparation des états financiers pour 2021 (18 500 \$);
 - de renouvellement de l'abonnement à des services de première ligne à M^e Antoine La Rue, avocat (800 \$);
 - de services professionnels d'accompagnement donné à Guy Lebeau afin d'effectuer la révision des périmètres d'urbanisation;
 - de services professionnels à M^e Marie-Klaude Paquet de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété pour régulariser certaines portions de terrain entourant l'Église Très-Saint-Cœur-de-Marie;
 - de services professionnels à Assisto (14 950 \$) pour la réalisation d'un protocole d'essai pleine échelle de surdosage suite à la mise en service de la déphosphatation dans les étangs aérés de Sacré-Coeur-de-Marie et de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.
- **Dépense** :
 - à Énergère pour des travaux de conversion des luminaires de rues au DEL, phase 1 (28 310 \$).



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : 2-3-9-10-16-17-23-24 FÉVRIER
Mercredi-18h30 à 19h30h • Jeudi 13h à 14h

PROCHAINE ÉDITION

15 FÉV. 2022 DATE DE TOMBÉE POUR LES
 ARTICLES DE L'ÉDITION DE **MARS 2022.**

INFO: LISE 418 422-2272 OU BERNADETTE 418 338-2531

- 2** Veuillez prendre note que les réunions du **Cercle des Fermières de St-Méthode** sont annulées jusqu'à nouvel ordre. La direction, par Marjolaine Fortin présidente.
- 7** **[Lundi]** Cueillette de la récupération
- 9** **[Mercredi] 19h00** : assemblée du **conseil des maires** à la salle de la MRC
- 11** **[Vendredi] Journée de glisse de la MRC** des Appalaches à 50% au mont Adstock
- 14** À tous les amoureux, une **JOYEUSE ST-VALENTIN**, à souligner encore de façon originale en cette année spéciale !
[Lundi] Cueillette des ordures
19h30 : conseil municipal au Centre inter-générationnel (SCDM) – à moins d'avis contraire de la Santé publique.
- 21** **[Lundi]** Cueillette de la récupération
- 28** **[Lundi]** Cueillette des ordures
 Échéance du 1^{er} versement de taxes municipales

POUR UNE URGENCE MUNICIPALE

(LORSQU'IL Y A DANGER POUR VOTRE SANTÉ OU AVEC L'EAU POTABLE)

Sur les heures de bureau veuillez communiquer au 418 422-2135, poste 21.

En dehors des heures de bureau

- pour le secteur Sacré-Coeur-de-Marie et Ste-Anne-du-Lac, veuillez communiquer au 418 333-6133
- pour le secteur Saint-Méthode et Saint-Daniel, veuillez communiquer au 418 332-7164

POUR UNE DEMANDE D'INFORMATION OU DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Veuillez communiquer avec M. Gessé Poirier-Dulac au 418 422-2135, poste 25 ou au batiment@adstock.ca.

POUR UNE DEMANDE EN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT

(ABATTAGE D'ARBRES OU INSTALLATION SEPTIQUE)

Veuillez communiquer avec le 418 422-2135, poste 26 ou au environnement@adstock.ca.

Internet LTE avec Xplornet Votre premier mois sera GRATUIT! ¹



Nos forfaits Internet LTE résidentiels offrent plusieurs avantages intéressants :
débit pouvant atteindre 50 Mbps², aucune limite de données, installation complète par un professionnel³, et en vous abonnant dès aujourd'hui, vous n'aurez rien à payer le premier mois.

Appelez-nous au 1-866-676-0446 dès aujourd'hui
et votre premier mois sera GRATUIT!

xplornet.com/fr



¹ La promotion est offerte jusqu'au 28 février 2022 pour les nouveaux abonnés seulement. Taxes en sus. Le coût de location du matériel (sauf le routeur sans fil Xplornet qui est facultatif) est calculé dans ce tarif. ² Le débit Internet peut varier en fonction de votre configuration informatique, du trafic, du serveur et d'autres facteurs. Nos politiques de gestion du trafic s'appliquent; consultez le www.xplornet.com/fr/section-juridique pour en savoir plus. ³ L'accès Internet peut fluctuer selon les régions. Des frais d'évaluation de votre site pourraient s'appliquer. Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer si une installation de base n'est pas suffisante. Veuillez consulter le détaillant pour d'autres renseignements à ce sujet. Xplornet est une marque déposée de Xplornet Communications inc. © 2022 Xplornet Communications inc.